

concernant la reconduction anticipée d'un
marché relatif à des prestations de formations
santé sécurité – lot 4 : prestations de formations
de secourisme

Pôle Ressources
Direction des Affaires Juridiques et
de la commande publique

N° 26354

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°4.3 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU la délibération n° 4.3 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la planification 2023 des achats ;

VU l'Article 3 de l'Acte d'Engagement du marché n° **2023-F0590401-00** relatif à **des prestations de formations de secourisme**,

notifié le **16 octobre 2023**, à la **Protection Civile de la Haute-Vienne**, sise Le Mas des Landes – 87170 Isle

sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 12 000 euros HT,

VU l'acte d'engagement (A.E.) du marché suscité et notamment son article 5 relatif à la durée de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que les besoins en formations secourisme, en constante augmentation, ont généré sur l'annuité en cours des commandes supérieures à celles estimées initialement, ces commandes ayant conduit à l'atteinte du montant maximum du marché avant la fin de ladite annuité ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2 « Reconduction » de l'A.E., le pouvoir adjudicateur peut, par décision expresse, reconduire le marché par anticipation en cas d'atteinte du montant maximum avant la fin de l'annuité en cours ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Direction des ressources humaines de Limoges Métropole quant au renouvellement anticipé de ce marché ;

DECIDE

L'accord-cadre n°2023-F0590401-00 relatif à des « prestations de formations de secourisme », est reconduit par anticipation.

En conséquence, la 3^{ème} annuité débutera dès notification de la présente décision à l'association Protection Civile de la Haute-Vienne, titulaire du marché.

Fait à Limoges,